

[france3-regions.francetvinfo.fr /normandie/eure/evreux/procès-paty-deux-normands-condamnés-v...](https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/evreux/procès-paty-deux-normands-condamnés-v...)

Procès Samuel Paty : deux Normands condamnés vont faire appel

Amandine Pointel, Maxime Fourrier : 6-7 minutes

Des peines de réclusion criminelle allant jusqu'à 16 ans ont été prononcées par les juges dans l'affaire de l'attentat contre le professeur Samuel Paty, le 16 octobre 2020, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). Les trois accusés ébroïciens ont été condamnés à des peines de prison. Deux d'entre eux ont décidé de faire appel.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

La cour d'assises spéciale de Paris a reconnu coupables et condamné vendredi les huit personnes, [dont trois Normands](#), impliquées, à divers degrés, dans l'assassinat du professeur Samuel Paty, décapité par un islamiste radical tchéchène, abattu par la police peu après son acte, le 16 octobre 2020.

Les deux amis d'Évreux de l'assassin du professeur Samuel Paty, Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov, ont été reconnus coupables de complicité d'assassinat et condamnés à 16 ans de réclusion criminelle. Le verdict a été accueilli par des cris et des pleurs de la part de la famille de Naïm Boudaoud, âgé de 22 ans.

Suites à leurs condamnations, les deux Ébroïciens vont faire appel. *"La condamnation de Naïm Boudaoud pour complicité de l'assassinat de Samuel Paty est incompréhensible et confirme ce que nous n'osions envisager : face à ce crime odieux, la justice s'est désintéressée de la vérité et du droit"*, nous indique Me Hiba Rizkallah, avocate de Naïm Boudaoud.

Me Sarah Valduriez, avocate d'Azim Epsirkhanov, nous confirme aussi qu'elle compte faire appel.

Dès le début de procès le 4 novembre 2024, [Naïm Boudaoud](#) avait expliqué qu'il ne reconnaissait pas les faits qui lui sont reprochés. Le jeune ébroïcien était accusé de complicité d'assassinat terroriste dans l'attentat qui a visé Samuel Paty le 16 octobre 2020 non loin du collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

Il fut le tout dernier maillon de la chaîne, le dernier rouage qui mena à la mort du professeur. C'est lui qui a conduit, en voiture, le terroriste Abdoulakh Anzorov depuis

Evreux (Eure) vers les lieux de l'attentat, en région parisienne.

À lire aussi : VIDÉO. Procès Samuel Paty. La mère d'un des accusés témoigne : « mon fils n'a jamais été un enfant radicalisé »

"Anzorov m'a pris pour un con, je me retrouve ici par sa faute, si j'avais su quoi que ce soit, j'aurais prévenu la police ou mes parents, je ne suis pas responsable. Je ne suis pas fou", avait expliqué le jeune accusé lors de son interrogatoire par les juges le 21 novembre dernier.

Le 15 octobre 2020, veille de l'attentat, Naïm Boudaoud avait accompagné (avec Azim Epsirkhanov) le terroriste à la coutellerie Faget dans le centre de Rouen (Seine-Maritime) pour « acheter un cadeau d'anniversaire au grand-père d'Anzorov ». Ils étaient repartis avec un couteau qui sera finalement retrouvé le lendemain, près du corps de Samuel Paty.

Depuis le début de procès Naïm Boudaoud avait toujours expliqué qu'il ignorait les intentions d'Abdoulakh Anzorov.

Lors de la dernière journée d'audience, [Azim Epsirkhanov](#) affirmait d'une voix à peine audible : "Anzorov a emporté la vérité avec lui". Les deux s'étaient rencontrés en classe de 6^e au collège Pablo Néruda d'Evreux. Ils étaient amis de longue date.

Comme Naïm Boudaoud, il assure ne jamais avoir été tenu au courant du projet terroriste. *Jamais, jamais ! [...] Je n'ai pas perçu sa radicalisation*", insistait-il devant le juge lors de son interrogatoire le 20 novembre dernier. Lui aussi était présent lors de l'achat d'un couteau à Rouen.

À plusieurs reprises entre le 15 et le 16 octobre 2020, Abdoullakh Anzorov avait fait part à Azim Epsirkhanov de sa volonté de trouver une arme à feu. « *Je ne voyais pas de danger de la part d'Anzorov, c'était pour se défendre* », assure-t-il.

En 2020, des tensions entre la communauté tchétchène et d'autres communautés du quartier de la Madeleine d'Évreux avaient mené à [la mort d'un homme](#) quelques semaines avant l'attentat.

Lors du réquisitoire l'avocate générale Marine Valentin avait estimé qu'Azim Epsirkhanov ne pouvait pas ignorer la radicalisation d'Anzorov. *"Avec Naïm Boudaoud, il a participé dans son intégralité à la phase opérationnelle active durant les 36 heures qui ont précédé l'attaque"*, assène-t-elle.

Le parquet a requis la peine la plus lourde à son encontre : 16 années de réclusion criminelle dont les deux tiers assortis d'une période de sûreté.

La Cour l'a condamné à 16 années de prison pour complicité d'assassinat terroriste. Il encourait lui aussi la réclusion criminelle à perpétuité.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.